



## AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

### Concernant les parents ou le tuteur légal du stagiaire :

Je soussigné.e, Mme, M.

autorise mon enfant

du club de

Numéro de licence :

à participer aux stages préparatoires minimales course en ligne et Régates Nationales de l'Espoir 2025 qui se dérouleront du :

- 14 au 18 avril à Poses (stage)
- 05 au 13 juillet à Libourne (stage et compétition)

Mail du.de la responsable légal.e :

N° de portable du.de la responsable légal.e :

**J'autorise le.la responsable du stage à faire pratiquer, en cas d'accident, toute intervention chirurgicale jugée indispensable par le corps médical.**

### Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom :

Prénom :

Lien avec l'enfant :

N° de portable :

### Fiche sanitaire du.de la stagiaire :

Date de naissance :

Adresse postale :

CP :

Ville :

N° de sécurité sociale :

Nom de la mutuelle :

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour (entourez) ?  Oui  Non

*Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice) Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.*

L'enfant a-t-il des allergies :

ASTHME

Oui  Non

MÉDICAMENTEUSES

Oui  Non

ALIMENTAIRES

Oui  Non

AUTRES

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication le signaler) :

L'enfant a-t-il des difficultés de santé ?  Oui  Non

*(Maladie, accident, crise convulsives, hospitalisation, opération, rééducation)*

Précisez les dates et les précautions à prendre :

Avez-vous des recommandations utiles concernant votre enfant ?  Oui  Non

*(Lentilles, lunettes, prothèses auditives,...)* Précisez :

Date :

Signature du de.la responsable légal.e :



## CHARTRE DU STAGIAIRE POUR LES STAGES ORGANISÉS PAR LE COMITE REGIONAL ILE-DE-FRANCE CANOE-KAYAK

Les stages de canoë-kayak organisés par le CRIFCK, réservés aux licenciés de la FFCK, doivent se dérouler dans les conditions optimales.

L'équipe d'encadrement et/ou les membres de l'Équipe Technique Régionale (E.T.R), doivent prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité, la santé physique et morale des pratiquants.

En conséquence, les règles de vie suivantes doivent être admises et respectées de tous :

1. Le programme de stage est fixé par les cadres responsables du stage, en collaboration avec leur équipe d'encadrement. Ils prévoient les plages d'entraînement, de récupération et de loisir.
2. Le respect mutuel entre stagiaires, cadres et personnel des sites d'accueil est le principe fondamental de leurs relations.
3. Le bon déroulement du stage implique des règles de vie comprises et acceptées par tous, même lors des temps informels :
  - Respecter les horaires, les plannings d'activités
  - Respecter le matériel
  - Ne pas dégrader le site d'accueil et respecter son règlement intérieur.
4. La récupération fait partie intégrante du stage. Elle s'appuie sur les qualités réparatrices du sommeil, de l'hygiène et du respect d'une diététique de base, la consommation d'alcool, de drogue et de cigarette étant strictement prohibée.
5. Le stagiaire s'engage à respecter les règles de conduite qui s'appliquent à un stage.
6. Les stages régionaux du CRIFCK appliquent les règlements fédéraux. Le non-respect de ces règles sera immédiatement signalé au responsable légal du stagiaire et il lui sera demandé de venir chercher son enfant sur le lieu du stage.
7. A ce titre, le stagiaire pourra également être convoqué devant une commission délibérative.
8. Le règlement doit impérativement être lu par l'athlète, approuvé et signé par son responsable légal et lui-même.

Le Président du CRIFCK  
Eric POULHE

La responsable de l'ETR  
Claire MOAL

Fait à :

Le :

Signature du de.la responsable légal.e :

Signature du.de la stagiaire :